



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 03/14092023

OBJET : PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE DEUXIEME GENERATION (PST2)
APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION GLOBALE PORTANT
SUR LE VOLET INVESTISSEMENT

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	23
Procurations	08
Votants	31
Abstentions	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

Étaient présents : M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint), M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5^{ème} Adjointe), M. BADAT Rahfick (6^{ème} Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8^{ème} Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9^{ème} Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

Étaient représentés : Mme DALLY Brigitte (3^{ème} Adjointe), *procuration* à M. LUCAS Philippe (4^{ème} Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7^{ème} Adjointe) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10^{ème} Adjoint), Mme ZITTE Nicolette (Conseillère) *procuration* à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), *procuration* à Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint).

Absents : Mme BERNON Nadège (2^{ème} Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), M. FELICITE Roland (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1^{er} Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.

DELIBERATION N° 03/14092023
PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE DEUXIEME GENERATION
APPROBATION DU PROJET D'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION GLOBALE PORTANT
SUR LE VOLET INVESTISSEMENT
Direction Gestion Financière

Le Maire expose :

Le Conseil Départemental, réuni dans sa session plénière du 24 mars 2021, a approuvé le cadre du Pacte de Solidarité Territoriale 2^{ème} génération (PST2) pour un montant global de 100 millions d'euros, pour la période 2021-2023, réparti de la façon suivante :

- Un volet investissement « socle commun » : 75 M€ sur la période de 3 ans, dont un minimum 20% de l'enveloppe par commune affecté aux projets relatifs à la Transition Ecologique et Solidaire ;
- Un volet investissement « projets structurants » : 10 M€ sur la période de 3 ans ;
- Un volet fonctionnement « social » : 15 M€ sur la période de 3 ans.

Le Conseil Municipal de Saint Leu, réuni le 30 juin 2021, a adopté les termes de la convention relative au PST2, ainsi que les projets proposés, tant sur les deux volets investissement que sur le volet fonctionnement, et notamment une enveloppe de 4 585 861 €, répartie comme suit :

- Pour le volet investissement « socle commun » : 3 078 661 € dont 681 741,36€ fléchés en faveur des projets liés à la Transition Ecologique et solidaire ;
- Pour le volet investissement « projets structurants » : 847 600 € ;
- Pour le volet fonctionnement « social » (CCAS) : 659 600 €.

Pour rappel, le tableau en annexe 1 détaille la liste des actions « socle commun » et « projets structurants » de la convention initiale qui ont fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Au vu de l'avancement de son programme d'investissements, la Commune de Saint-Leu a décidé d'orienter une partie de l'enveloppe allouée aux deux volets précités vers d'autres projets plus prioritaires, notamment liés au bâti scolaire (réhabilitation de cuisines et réfectoires...), aux équipements sportifs (réhabilitation de gymnase et création de vestiaires...) et à l'accessibilité PMR (label handiplage).

L'avenant est présenté en annexe 2 sous forme de tableau. Il s'agit de la nouvelle proposition d'orientation de l'enveloppe PST2 pour les volets dédiés aux investissements (opérations initiales et opérations nouvelles).

A titre informatif, le tableau en annexe 3 reprend le récapitulatif initial des opérations et présente les évolutions et modifications apportées (retrait d'opérations, opérations conservées avec modification, nouvelles opérations).

Ceci exposé, il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la nouvelle proposition d'orientation de l'enveloppe PST2 pour les volets investissement, et d'approuver en conséquence, le projet d'avenant n° 1 figurant en annexe 2 ;
- D'AUTORISER le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire notamment l'avenant correspondant.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- APPROUVE la nouvelle proposition d'orientation de l'enveloppe PST2 pour les volets investissement, et APPROUVE en conséquence, le projet d'avenant n° 1 figurant en annexe 2 ;
- AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire, notamment l'avenant correspondant.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le

Le Président de séance,

25 SEP 2023



Bruno DOMEN